

**Stéphanie PARASSOURAMANAÏK**

Née le 26 mai 1993 (*31 ans*)

Nationalité française

Tél : +262 693 48 08 40 / 0693 48 08 40

Mail : [stephanie.parassou@gmail.com](mailto:stephanie.parassou@gmail.com)

**Situation actuelle**

* Docteure en droit public
* Qualifiée aux fonctions de maître de conférences
* Lauréate du prix de thèse du Sénat 2025

**Domaines de recherche**

* Droit constitutionnel
* Droit des collectivités territoriales

**Domaines d’enseignement**

* Droit constitutionnel
* Droit administratif
* Droit international public
* Système juridique de l’Union européenne
* Introduction à la méthodologie du droit
* Droit des collectivités ultra-marines

# Formations

## Cursus universitaire principal

2019-2024 **Doctorat de droit public**, *Université de La Réunion*

2017-2018 **M2 Droit des collectivités territoriales**, mention Assez Bien,

*Université Paris 1-Panthéon Sorbonne*

2016-2017 **M1 Droit public général** option droit public de l’économie,

*Université Paris II-Panthéon Assas*

2013-2016 **Licence de droit**, mention Assez Bien, *Université de La Réunion*

2011 **Baccalauréat scientifique**, spécialité mathématique, mention Très Bien avec les félicitations du jury, *Académie de La Réunion*

## Formations universitaires complémentaires

2016-2017 **Certificat de l’école de droit d’Assas**, *Université Paris – Panthéon Assas*

**Certificat d’analyse économique du droit**, *Université Paris – Panthéon Assas*

2014-2016 **DU – Collège de droit**, *Université de La Réunion*

## MOOC

2025 Formensup : se former pour enseigner dans le supérieur

# Activités professionnelles et stages

## Activités professionnelles

2025 **Qualifiée aux fonctions de maître de conférences**, section 02

2022-2024 **Attachée temporaire d’enseignement et de recherches**, *Université de La Réunion*

2019-2022 **Doctorante contractuelle** – Chargée d’enseignement, *Université de La Réunion*

## Stages

2018-2019 **Direction des affaires juridiques et des marchés**, Conseil régional de La Réunion (6 mois)

2016 **DS Avocats** – La Réunion (1 mois)

2015 **Tribunal administratif de la Réunion**, Service d’aide à la décision (1 mois)

# Activités d’enseignement

*Enseignements dispensés à l’Université de La Réunion.*

2024-2025 Intervention en **CM Droit des collectivités ultra-marines** (M2 Droit, 2h)

2023-2024 **TD Droit constitutionnel 1** (L1 Droit, 32h)

**TD Droit administratif 1** (L2 Droit, 32)

**TD Méthodologie du droit** (L1 Droit, 30h)

**TD Droit administratif 2** (L2 Droit, 16h)

**TD Droit administratif** (L3 AES, 12h)

**TD Droit constitutionnel 2** (L1 Droit, 16h)

**TD Système juridique de l’Union européenne** (L3 Droit, 48h)

**TD Droit international public** (L3 Droit, 16h)

Intervention en **CM Droit des collectivités ultra-marines** (M2 Droit, 2h)

2022-2023 **TD Droit constitutionnel** **1** (L1 Droit, 32h)

**TD Droit administratif 1** (L2 Droit, 32h)

**TD Droit administratif 2** (L2 Droit, 32h)

2021-2022 **TD Droit constitutionnel 1** (L1 Droit, 48h)

2020-2021 **TD Droit administratif** (L1 Droit, 48h)

2019-2020 **TD Droit administratif** (L3 AES, 30h)

**TD Droit administratif** (L2 Droit, 16h)

# Implications pédagogiques, administratives, scientifiques

## Implications pédagogiques et administratives

2023 **Coach des étudiants** et **membre du jury de sélection** de la Diagonale des juristes (concours de plaidoirie), *Université de La Réunion*

2018-2019 **Secrétaire et membre actif de la Clinique du droit**, *Université de La Réunion*

2016-2017 **Membre de la maison du droit***, Université Paris II- Panthéon Assas*

## Implications scientifiques

2022-… **Membre de l’Association des juristes en droit des outre-mer** (AJDOM)

2025 **Co-organisatrice du cycle de conférences « La Ve République à l’épreuve du choc de la dissolution du 9 juin 2024 »**, *Université de La Réunion*

*Séminaire 1 :* « La dissolution : un début de crise institutionnelle ? » avec la participation de Stéphanie Parassouramanaïk, Josselin Rio et Pr. Ferdinand Mélin-Soucramanien, 7 mars 2025, *Université de La Réunion*.

*Séminaire 2 :* « L’exécutif et la nouvelle Assemblée : conflit ou compromis ? » avec la participation de Mehmet Rifat Tinç et Damien Deschamps, 1er avril 2025, *Université de La Réunion*

*Séminaire 3 :* *en cours de préparation*

2021-2022 **Membre du projet de recherche international « Analyse de l’iNTégration des expressions Identitaires Dans l’Organisation Territoriale française. Perspectives de droit comparé France, Espagne, Italie » (ANTIDOTe)**, *Université de Pau*

# Activités de recherche

## Ma thèse de doctorat

**La faculté d’adaptation de l’article 73 de la Constitution**

*Contribution à l’étude de la notion d’autonomie normative des collectivités territoriales  
au sein de l’État unitaire français*

Thèse de doctorat en droit public soutenue le **jeudi 31 octobre 2024** sous la direction de messieurs Alexandre Mangiavillano (Professeur des universités à l’Université de La Réunion) et Ferdinand Mélin-Soucramanien (Professeur des universités à l’Université de Bordeaux).

*Jury de soutenance :* Pr. Olivier Desaulnay (Président du jury) ; Pr. Virginie Donier (Rapporteure) ; Pr. Gilles J. Guglielmi (Rapporteur) ; Pr. Michel Verpeaux (Examinateur).

*Récompense et distinction :* ***Prix de thèse du Sénat 2025***

*Résumé de la thèse :* La Constitution française ouvre une faculté d’adaptation aux collectivités de l’article 73. Pour sa mise en œuvre, le texte constitutionnel prévoit deux mécanismes normatifs qui sont conditionnés à l’existence de caractéristiques et contraintes particulières de ces territoires. Le premier mécanisme d’adaptation des normes permet aux collectivités d’aménager les lois et règlements existants. Le second mécanisme d’adaptation des compétences leur permet d’édicter des normes dans les champs de compétence qui ne sont traditionnellement pas les leurs. Chaque mécanisme offre ainsi un degré variable d’autonomie normative aux collectivités. Cette constitutionnalisation de la faculté d’adaptation permet alors aux départements et régions d’outre-mer, dans la mesure où elles le souhaitent, d’acquérir un pouvoir normatif plus étendu, au-delà d’une différenciation décidée par les autorités centrales. Alors même que ces collectivités restent une composante de l’État unitaire français, la faculté d’adaptation leur permet d’exprimer un certain degré d’autonomie normative. À ce titre, l’approche par les ordres juridiques justifie que l’État unitaire puisse autoriser cette forme d’autonomie normative en son sein. Les rapports de fédéralisation qui sous-tendent la faculté d’adaptation ne transforment pas la nature unitaire de l’État, dès lors que la domination de l’ordre juridique étatique sur les ordres juridiques ultramarins est maintenue.

*Thèse défendue et démonstration par le plan :* La thèse vise à démontrer la possibilité d’une autonomie normative au sein de l’État unitaire français. L’autonomie normative est définie comme un processus à degré variable et non un état par « la capacité pour une collectivité de produire les normes qui s’appliqueront à elle sans intervention extérieure ». Se fondant sur l’analyse des mécanismes d’adaptation constitutionnalisés à l’article 73 de la Constitution, la recherche présente le processus d’autonomisation (**Partie 1**) qui passe à la fois par l’existence d’une capacité normative, c’est-à-dire une capacité à faire de la norme au niveau local – (Titre 1) qui est de plus en plus détachée du pouvoir central (Titre 2).L’étude ne peut s’arrêter ici puisque la forme de l’État conditionne et est influencée par ce degré d’autonomie normative octroyé aux collectivités. Par le prisme des ordres normatifs, l’étude a vocation à démontrer que ce degré d’autonomie normative conduit à créer un ordre normatif qui entre en interaction avec l’ordre normatif étatique. L’intérêt de la seconde partie est d’analyser cette interaction afin de démontrer que la forme unitaire de l’État n’est pas remise en cause par l’existence de cette autonomie normative (**Partie 2**).

## Autres activités de recherche

*Ouvrages*

1) *L’autonomie normative des collectivités territoriales au sein de l’État unitaire français. Réflexions à partir de l’article 73 de la Constitution*, Thèse de doctorat, Dalloz, coll. « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle », publication envisagée pour le second semestre 2025.

*Participation à des ouvrages collectifs*

2) « Les facultés d’adaptation normative de l’article 73 de la Constitution et l’expression identitaire des DROM », *in* O. Lecucq, F. Mélin-Soucramanien (dir.), *Les identités dans l’organisation territoriale de l’État*, L.G.D.J., coll. « Colloques & Essais », 2023, pp. 179-188.

1) « La différenciation », *in* G. Giraudeau, M. Maisonneuve (dir.), *Dictionnaire des Outre-mer*, LexisNexis, 2021, pp. 154-158.

*Articles publiés ou en cours de publication*

*5) « Le procureur général : un acteur pour la revalorisation de la QPC », RFDC, 2025, n° 142, (en cours de publication).*

4) « La pertinence du critère d’insularité comme critère d’intégration des DROM français. Analyse en droit de l’Union européenne et en droit constitutionnel français », Revue du droit de l’Union européenne, 2022, n° 660, pp. 417-421.

3) Commentaire TA de La Réunion, déc. du 17 déc. 2019, req. n°1700843, *Mme C. contre Ministre de la Justice*, *Revue juridique de l’Océan indien*, 2020, n°28, pp. 422-431.

2) « La dangerosité ou l’atteinte insidieuse aux droits et libertés dans la lutte contre le terrorisme », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2020, chron. n°71.

1) « Gratuité ou modicité : la fin des droits d’inscription comme source éventuelle de financement dans l’enseignement supérieur », *Revue de recherche juridique,* 2019-4, pp. 1515-1520.

*Communications orales*

7) « Une dissolution pour quoi faire ? », Séminaire d’actualité de droit constitutionnel intitulé « La Ve République à l’épreuve du choc de la dissolution du 9 juin 2024 », 7 mars 2025, *Université de La Réunion.*

6) « L’adaptation normative sur le fondement de l’article 73 de la Constitution et ses limites à La Réunion : le cinquième alinéa de l’article 73 », 6 décembre 2023, Hôtel de Région.

5) Participation au séminaire Atelier d’écriture sous la direction de V. Forray et S. Pimont, 28 février – 1er mars 2023, *Université de la Réunion*.

4) « Les facultés d’adaptation normative de l’article 73 de la Constitution et l’expression identitaire des DROM », colloque international « Analyse de l’iNTégration des expressions Identitaires Dans l’Organisation Territoriale française. Perspectives de droit comparé France, Espagne, Italie » (ANTIDOTe), 30 juin – 1er juillet 2022, *Université de Pau*.

3) « De l’insularité ou de la pertinence du critère dans la recherche d’intégration en droit de l’Union européenne et en droit constitutionnel français. Approche comparative », *in* « Les territoires insulaires et l’Union européenne : quelles options pour une meilleure intégration », journée d’études du 10 décembre 2021, *Université de Bordeaux*.

2) Participation au séminaire doctoral « Le pluralisme juridique en question » avec monsieur le professeur Éric Millard, 1er juillet 2021, *Université de La Réunion*.

1) « La dangerosité ou l’atteinte insidieuse aux droits et libertés dans la lutte contre le terrorisme », 28-29 novembre 2019, *Université de La Réunion*.